

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION  
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
10 mars 2025

PUBLIE LE : 17 MARS 2025

Délibération n°250310-2 : Compte rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le trois mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 10 MARS 2025**

**PRESENTS**

**AIGREMONT  
LE PECQ**

Emma SADOON, DELEGUEE TITULAIRE  
David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE  
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

**MAREIL-MARLY**

Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE  
Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT

**MARLY-LE-ROI**

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE  
Arnaud PERICARD, PRESIDENT  
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

**AIGREMONT**

Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE  
Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CHAMBOURCY**

Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE  
Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE

**LE PECQ**

Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT

**LE VESINET**

Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT

**MAREIL-MARLY**

Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE

**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Pouvoirs : néant**

**Communes non représentées : Chambourcy – Le Vésinet**

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>7</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>9</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>/</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>9</b>

**OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

**CONSIDERANT** l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 19 octobre 2022.

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**PREND ACTE** des décisions du Président qui suivent :

**Décision n°2024-19**

**OBJET** : mise à disposition du domaine public au profit du Saint-Germain Hockey Club

Il a été décidé d'autoriser l'accès aux espaces musculation, cardio-training et cross-training au profit des cinq sportifs de haut-niveau inscrits sur liste ministérielle de l'association du Saint-Germain Hockey Club ;

Cette mise à disposition est prévue du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, à titre gracieux.

**Décision n°2024-20**

**OBJET** : Occupation du domaine public – Mise à disposition de la salle de cours collectifs de l'espace forme à la société Éloïse Tissot

Il a été décidé de mettre à disposition la salle de cours fitness de l'espace Forme du Dôme à la société Éloïse Tissot sise 7 All. des Volières 78600 LE MESNIL-LE-ROI, représentée par Madame Éloïse Tissot, pour l'enseignement pratique de Yatra Kundalini Activation (activation de son énergie vitale par effet de résonance) à différents publics.

Durée courant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Contrepartie financière : redevance d'occupation de 50 euros par heure d'occupation conformément aux tarifs en vigueur.

**Décision n°2025-01**

**OBJET** : Ajustement dotations aux provisions pour dépréciation des créances au chapitre 68 « Dotations aux provisions semi-budgétaires » et au chapitre 78 « Reprise sur provisions semi-budgétaires » exercice 2024

Il a été décidé d'ajuster, sur 2024, dans le cadre des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans, la provision constituée par une dotation complémentaire de 2 452,06 € à l'article 6817 du chapitre 68 « dotations aux provisions semi-budgétaires » et une reprise à l'article 7817 du chapitre 78 « reprises sur provisions semi-budgétaires » de 1 031,63 € sur l'exercice 2024.

**Décision n°2025-02**

**OBJET** : Marché PIS18G – Fourniture, installation et maintenance de matériel de musculation et de cardio-training pour la salle de remise en forme de la piscine olympique intercommunale de Saint-Germain-en-Laye -

Lot 2 « Location de machine pour la zone de cardio-training » et lot 3 « Fourniture de vélos de spinning » - Avenant 2 – Signature

Il a été décidé de signer l'avenant 2 au marché PIS18G de Fourniture, installation et maintenance de matériel de musculation et de cardio-training pour la salle de remise en forme de la piscine olympique intercommunale de Saint-Germain-en-Laye, avec la société MULTIFORM SAS, sise ZI du Grand Pont 13640 LA ROQUE D'ANTHERON, afin de prolonger la durée du marché pour deux mois supplémentaires, soit jusqu'au 8 mars 2025 inclus, pour un montant total de location du matériel pour la période :

- De 2 204,08 euros HT, soit 2 644,90 euros TTC pour le lot 2 « Location de machine pour la zone de cardio-training »,
- De 961,91 euros HT, soit 1 154,30 euros TTC pour le lot 3 « Fourniture de vélos de spinning ».

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **17 MARS 2025**

Transmis en préfecture et affiché le **17 MARS 2025**

**Christian DUSSART**  
Secrétaire de séance

**Pour Extrait Conforme**



**Arnaud PÉRICARD**

Président du Syndicat Intercommunal